

Extrait du Autisme-Economie.org

<http://autisme-economie.org/article23.html>

L'économie du travail...

- Les Textes - Textes du mouvement - Textes critiques sur la théorie néoclassique -



Date de mise en ligne : 2000

Copyright © Autisme-Economie.org - Tous droits réservés

L'économie du travail est probablement le seul secteur, en économie, où la microéconomie se donne des airs de " concret ", en liaison avec la production (alors que la plupart du temps elle est axée sur l'échange entre " individus ", l'accent étant mis sur leurs " goûts " - y compris pour le crime, la drogue, etc. - sur lesquels on peut dire n'importe quoi, ou presque).

Pas besoin de préciser que les enjeux d'ordre idéologique et politique expliquent l'importance qu'on lui donne.

Au-delà de la " psychologie individuelle ", l'économie du travail se caractérise par des données " concrètes ", concernant le chômage, la précarité, la hiérarchie des salaires, le contrat de travail, etc. Cet aspect concret - lié notamment à l'existence de statistiques nombreuses et diverses (on est devant un secteur sensible, que l'Etat ne peut se permettre de laisser aux élucubrations d'économistes qui jouent aux mathématiciens...) - explique probablement pourquoi l'économie du travail " néo-classique " soit essentiellement le fait des macroéconomistes (et non des microéconomistes). Car, ET C'EST LA UN POINT QU'IL NE FAUT JAMAIS OUBLIER, dans la coupure micro-macro (qui n'a théoriquement aucun fondement pour un néo-classique conséquent), il revient à la deuxième de traiter des " faits réels ", tels qu'ils sont traduits dans les agrégats PIB, emploi, consommation, indice des prix, etc. (raison de plus pour avancer que la micro - des manuels, élémentaires ou " avancés " - ne sert à rien...).

Une autre raison pour laquelle l'éco. du travail est plutôt le fait des macroéconomistes, c'est qu'elle adopte un point de vue d'équilibre partiel (en équilibre général, elle se heurte inévitablement au théorème de Sonnenschein) - ce qui est particulièrement gênant, vu le poids des salaires dans le revenu (la clause " toutes choses étant égales par ailleurs " étant particulièrement injustifiable).

Le travail concerne pratiquement tous les membres de la société. L'économiste ne peut, à son propos, se contenter de dire : le marché ! Car là, chacun peut constater que l'on baigne dans un monde de règles, de normes, de spécificités, etc. (dans les autres " marchés ", il en est plus ou moins de même, mais c'est plus lointain, abstrait : on ne le vit pas directement). D'où l'existence d'une branche particulière d' " économie du travail " - avec ses cours et spécialistes (plus facile à justifier que l' " économie des carottes " ou " des crevettes "...).

Si on n'englobe pas l'économie du travail dans la micro (pourtant, formellement, choisir entre travail/loisir est du même ordre que choisir entre pommes/poires), c'est parce qu'elle serait gangrenée d' " imperfections ". La microéconomie du travail va donc chercher à " expliquer " ce qui se passe en fonction de celles-ci. Avec une obsession : C'EST TOUJOURS LA FAUTE AUX SALARIES - et jamais au " marché ", qui arrangerait tout s'il n'était pas " perturbé " -, soit parce que les travailleurs sont des " opportunistes " qui ne pensent qu'à tricher, soit parce qu'ils ne veulent pas vraiment travailler, soit parce qu'ils se constituent en syndicats qui imposent, directement ou à travers l'action de l'Etat, des " rigidités " - salaire minimum, indemnités de chômage, nombre d'heures de travail limitées, etc.

Le discours de l'économie du travail, dans cette perspective, est alors toujours le même :

1. On décrit le choix de l'agent type dans le " marché parfait " - où chacun peut réaliser ses plans sans contrainte ni incertitude. Résultat : efficience (optimalité de Pareto).
2. On commence avec les éléments " perturbateurs ", qui mettent fin à cette belle harmonie. Le premier et principal : LE SALAIRE DE RESERVE, qui serait le facteur de chômage par excellence, dû évidemment aux travailleurs, qui n'accepteraient de travailler qu'à certaines conditions (" sous réserve ") ;
3. On rajoute de l'INCERTITUDE (" marchés incomplets ") : l'inefficience vient ici du fait que les travailleurs cherchent à en faire le moins possible, en profitant de ce qu'ils sont mieux informés de la nature de leur travail que leur employeur ;
4. On essaie d' " expliquer " par une maximisation sous-jacente, agrémentée d'hypothèses ad hoc, des phénomènes observés - souvent par des non économistes - tels que la faible fluctuation à la baisse des salaires, des salaires plus élevés que la " normale " (salaire d'efficience), la " segmentation du marché du travail ", etc.

1. Le " cas parfait "

C'est celui de la concurrence parfaite, avec le choix travail/loisir - chacun peut décider du temps où il travaille (ce qui lui permettra de consommer) et de celui où il s'amuse. Des digressions sur effets substitution et revenu permettent

de s'occuper. L'effet revenu étant ici important, la courbe d'offre de travail peut être " coudée " : quand le salaire s'élève, il se peut que j'aie envie de travailler moins, puisque je gagne assez. Pas besoin de lagrangien pour dire cela, évidemment ... Mais avec, ça fait plus chic.

Dans les traités plus " avancés " (genre Cahuc-Zylberberg), on introduira une dimension temporelle : ce sera le " choix intertemporel " consommation-loisir. Ce qui donne droit à une maximisation d'une fonction comportant $2T$ arguments (si la vie du type est T), T consommations et T loisirs, sous contrainte intertemporelle. Cahuc et Zylberberg " se donnent ", sans aucune justification (mais on constate qu'elle simplifie les calculs, une fonction additive, dans laquelle sont additionnés à chaque période le log de la consommation et le loisir à la puissance $a/(a-1)$). D'où les " conditions du premier ordre ", dont on déduit que les " chocs transitoires " ont un effet moindre que les " chocs permanents ". Génial !

Il faut bien relever que ce choix exclut toute incertitude : prix et salaires futurs sont tous connus (même si ce n'est pas dit). C'est le genre de truc utilisé dans les modèles à " agent représentatif ", et " testé sur données réelles " (sic !). Ainsi, Lucas et Rapping ont " montré ", dans un article célèbre (par son caractère délirant), que le chômage des années 30 était volontaire, les travailleurs procédant à une " substitution intertemporelle entre travail et loisir " (ils préféreraient consacrer momentanément plus de temps aux loisirs, quitte à travailler plus ensuite). A quoi Solow a répondu que les statistiques ne montraient pas une hausse des croisières (de loisir) lors de cette période : les uns et les autres avancent leurs thèses en invoquant les données " réelles " ...

2. Le grand coupable : le salaire de réserve.

Le salaire de réserve (et non " réservation ", horrible anglicisme, très répandu) : il faut pourtant être passablement coupé du monde pour ne jamais avoir entendu parler de " prix de réserve ", à propos d'une enchère, par exemple ! - est le salaire en-dessous duquel le travailleur n'est pas disposé à descendre. Si c'était un salaire qu'il pourrait obtenir " ailleurs ", le problème serait reporté. Donc, c'est en fait les indemnités de chômage, ou le RMI - personne, ou presque, ne le dit, pour ne pas faire trop " politiquement incorrect ". Evidemment, en rajoutant cette condition, on introduit une " rigidité " : à partir d'un certain seuil, une baisse de salaire n'entraîne pas une hausse de l'offre, comme cela " devrait être ". Autrement dit : s'il y a du chômage, c'est parce que des travailleurs ont trop d'exigences, et empêchent ainsi les " ajustements du marché ", qui conduiraient sinon à l'optimalité. Conclusion : si on veut le plein emploi permanent, il faut supprimer les allocations chômage, et autres RMI. Pas besoin de grands calculs pour arriver à cette " conclusion ", implicite dans les hypothèses.

Quand on passe à la question de l'emploi proprement dit, alors on se trouve comme d'habitude face à la question de l'échange (cela vaut notamment pour le contrat de travail). Pour lever l'indétermination, inhérente à l'existence du gain à l'échange - que d'autres appelleront " surplus " ou " plus value " -, est alors invoquée la " concurrence " entre travailleurs, qui ferait que le salaire d'équilibre se situe, finalement, au niveau du salaire de réserve (on se demande alors pourquoi les mecs bossent ; mais passons ...). Le comble, alors, c'est que toute personne touchant un salaire supérieur au salaire de réserve est considéré comme touchant ... une rente ! C'est l'air du temps : les rentiers sont de côté des travailleurs ! On se dira : si le surplus revient à l'employeur, c'est lui le rentier ; mais comme par ailleurs il est affirmé - de façon peu cohérente - que le profit est nul à l'équilibre de concurrence parfaite - fonction de production agrégée à rendements constants -, alors la " rente " est censée disparaître. N'essayez pas de comprendre : c'est l'imbroglie total, dû entre autres au mélange d'arguments micro et macro ; mais le message à retenir, c'est que les travailleurs qui gagnent plus que le minimum n'ont pas à se plaindre ... tout juste s'ils ne sont pas des profiteurs !

A l'origine des " rigidités ", il y a évidemment les syndicats (qui imposeraient salaire minimum, alloc. chôm., etc.). La théorie doit donc expliquer leur existence par les maximisations individuelles ; là, on a droit à de drôles de contorsions, en raison du phénomène du " passager clandestin " : chacun veut bénéficier des actions du syndicat, sans participer à celles-ci. Autrement dit : le syndicat ne peut exister, personne ne faisant rien. Là, soit on parle de " syndicat représentatif " (au sens de l'agent de même nom, qui se confond d'ailleurs avec lui et l'employeur, comme il se doit ...), soit on dérive vers l'inusable " dilemme du prisonnier ", les couplets sur la théorie des jeux, les jeux répétés, finement (mais c'est pire !) ou indéfiniment (mais on peut avoir n'importe quoi : folk theorem). Comme les problème est insoluble, mais comme on ne veut pas le dire (ou, hélas !, comme on l'ignore), alors on baigne dans la confusion, agrémentée de sa dose d'équations. Comme d'habitude ..., mais ça permet de faire un cours " de haut

niveau " (du moins on le croit, ou on veut le faire croire).

3. Introduction de l'incertitude

Cette incertitude est du genre : liste d'" états de la nature " , connue et exogène (rien à voir avec la " vraie incertitude " relative à ce que vont faire les autres, la société). Elle est avancée pour " expliquer " la " rigidité à la baisse " des salaires : les travailleurs passeraient un " contrat implicite " avec leur patron, qui s'engagerait à ne pas baisser le salaire en période creuse, en contrepartie d'une non-hausse en période de boom. Tout cela avec une fonction d'utilité espérée (bidon), de l' " aversion pour le risque " des travailleurs (qui s'assurent ainsi auprès des patrons) et une bonne dose de calculs. En fait, ça ne tient pas la route (les contrats " implicites " n'étant pas crédibles, car il n'y a pas de sanction pour celui qui ne le tiendrait pas) ; mais, enfin, cela donne l'occasion de faire cours, et écrire des livres (moins la présentation est claire, et plus on donne à croire qu'il y a là une théorie valable ..., même si on n'y comprend rien - ou justement à cause de cela !).

L'incertitude associée à l'asymétrie de l'information permet d'introduire tout le bazar sur les " contrats incomplets " (la liste des tâches futures, et leurs " prix ", ne sont pas complètement connus) ; comme tout le monde n'a pas la même information - d'où l' " asymétrie " - , on a droit aux modèles mandant- mandataire, d'aléa moral, entre autres. En fait, on glisse ici vers le normatif : la recherche des contrats " optimaux " et des incitations pour les mettre en oeuvre. Vaste et complexe problème, qui relève de la gestion (exploitation ?) du travail, et non plus du discours du " savant " qui observe froidement le monde (ou la société), en cherchant à le comprendre.

4. Salaire d'efficience, " marchés segmentés ", etc.

On est présence de situations observées - décrites - par des non économistes (notamment, des sociologues), à laquelle nos néo-classiques cherchent des " fondements microéconomique ". En fait, ils sont obligés d'introduire des hypothèses ad hoc, d'ordre " structurel ", qui en fait supposent ce qu'on cherche (mais le passage par les petits calculs fait partie du jeu qui est de faire croire qu'on a " démontré " quelque chose).

Il est facile de le voir, au cas par cas : ça peut être un travail à faire dans le groupe (l'économie du travail est évidemment un secteur sensible).

Mais il est clair - pour moi, du moins ... - que la micro. n'apporte rien dans ce domaine, non plus, si ce n'est son lot de calculs pénibles.